

Paris, le 20 mai 2022

Air France-KLM entre en discussions exclusives avec Apollo en vue d'une injection de 500 millions d'euros au capital d'une de ses filiales propriétaire de moteurs de rechange

- **Renforcement des fonds propres du Groupe**
 - **Produit de la transaction affecté au remboursement partiel de l'aide d'État française**
 - **Réduction du coût de la dette du Groupe**
-

Suite à l'annonce, lors de la présentation des résultats annuels 2021, de la deuxième étape des mesures de renforcement de ses fonds propres, Air France-KLM annonce aujourd'hui être entré en discussions exclusives avec Apollo Global Management concernant l'injection de 500 millions d'euros de capital dans une filiale opérationnelle d'Air France, propriétaire d'un parc de moteurs de rechange d'Air France dédiés à son activité d'ingénierie et de maintenance.

Le produit de la transaction permettrait à Air France-KLM et Air France de rembourser partiellement les obligations perpétuelles de l'État français, conformément à « l'Encadrement Temporaire des mesures d'aides d'État » de la Commission européenne « visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de l'épidémie de Covid-19 », et faciliterait également le financement de l'acquisition future de moteurs de rechange nécessaires au renouvellement en cours de la flotte d'avions d'Air France.

La structure n'entraînera aucun changement sur le plan opérationnel et social. Par conséquent, il n'y aura pas de changement dans la manière d'utiliser les moteurs de rechange, ni d'impact sur les contrats d'employés d'Air France ou d'Air France-KLM.

Ce capital serait comptabilisé comme des fonds propres selon les normes IFRS, ce qui renforcerait le bilan d'Air France-KLM et d'Air France.

Relations Investisseurs

Frédéric Kahane

+33 1 49 89 52 59

frkahane@airfranceklm.com**Michiel Klinkers**

+33 1 49 89 52 60

Michiel.Klinkers@airfranceklm.com

Presse

+33 1 41 56 56 00